



Sherbrooke, le 9 février 2015

Monsieur Charles-Olivier Laporte
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
Changements Climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Précision quant au choix du fournisseur de la technologie - *Étude d'impact concernant le projet de Centre de gestion intégrée des halocarbures (Dossier 3211-22-015)*

Monsieur,

Nous avons bien reçu l'avis de recevabilité du projet en titre. Cependant, nous souhaitons préciser que le choix du fournisseur de la technologie n'est pas définitif. En effet tel que mentionné dans le rapport principal de l'étude d'impact sur l'environnement (page 134), RES se gardait le choix final quant au choix du fournisseur de la technologie.

L'objectif poursuivi par RES a toujours été d'utiliser la filière technologique qui permettrait d'obtenir les meilleures performances tout en démontrant une fiabilité opérationnelle. À cet égard, la destruction par plasma à l'argon et à la vapeur d'eau est sans aucun doute la meilleure pour la destruction des halocarbures. Nous avons travaillé avec deux fournisseurs de technologie au plasma de vapeur et argon, soit Pyrogenesis du Canada et Plascon d'Australie. Les deux procédés permettraient d'atteindre des taux de destruction de plus de 99,9999 % et de respecter les normes environnementales en vigueur. Le développement de la technologie de Pyrogenesis Canada est en voie d'être complété alors que la technologie de Plascon a été déployée dans plusieurs pays depuis 1995, est reconnue par le protocole de Montréal et a été opérée avec succès depuis une vingtaine d'années.

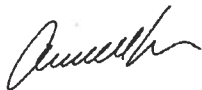
En terme technique, l'effluent gazeux de l'un ou l'autre présente les mêmes caractéristiques. Les différents équipements du procédé sont similaires (torche, réacteur, trempe thermique, épurateur des gaz) et les sous-produits générés par la destruction des gaz sont identiques. Par ailleurs, le système de traitement des eaux de procédé décrit dans l'étude d'impact sera le même dans un cas comme dans l'autre.

Ainsi en termes d'impacts environnementaux, il n'y a pas de différence : Le pré-traitement des gaz est identique, les deux procédés s'installent à l'intérieur du bâtiment existant tel que prévu dans l'étude d'impact, l'impact sonore est similaire, la gestion des eaux est identique et les émissions atmosphériques sont équivalentes.

Toutes les matières premières requises pour l'opération de ces procédés sont identiques, avec principalement de l'hydroxyde de sodium pour la neutralisation des acides et le chlorure de calcium pour le traitement des eaux, sans oublier l'argon.

Nous sommes à finaliser le choix de fournisseurs dans les prochaines semaines. Entretemps, nous prenons l'engagement de vous soumettre un document décrivant chacune des spécifications techniques de ces deux fournisseurs vous permettant ainsi d'apprécier que cette filière technologique demeure la meilleure disponible sur le marché.

Espérant le tout à votre convenance, veuillez recevoir M. Laporte, mes sincères salutations.



Arnold Ross, Chimiste, M. Env.
Directeur technique
Recyclage Écosolutions Inc.

c.c. Jean Shoiry, Président RES
Marie-Ève Marquis, ing. M.Sc.A., chargée de projets RES